Je travaille au sous sol d'une gare

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 29 décembre 2008

Je travaille au sous sol d'une gare et devant l'entrée de mon entreprise fument les personnels, dont le patron alors que c'est une astreinte SNCF et qu'il y a un plafond ce qui fait que ça pue.

C'est pour l'instant fermé au public.

J'ai adhéré aujourd'hui à DNF.

Réponse :

Vous êtes salarié d'une entreprise privée. Votre employeur doit (cassation du 29 juin 2005) vous permettre de travailler dans un lieu totalement protégé de la fumée de tabac. Si ce n'est pas le cas, vous devez en référer à l'inspecteur du travail.

Notre équipe vous joindra dans la journée par téléphone pour obtenir plus de renseignements qui nous permettront de vous apporter une aide et des conseils plus pertinents.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac